CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur PANETTA Tonino, Président

ETAIENT PRÉSENTS :
Madame Stéphanie CHENU - Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Bénédicte HACHE – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame Marie AUDOIN – Monsieur Salem BELHOUAS

ETAIT ABSENTE :
Madame Zahia TAZAMOUCHT

ETAIT REPRÉSENTÉE :
Madame Catherine DESPRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 9 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 1***

ONT VOTE : Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES EXPERIMENTATIONS DE SANTE EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE, LA QUALITE, LA COORDINATION, LA PERMANENCE, LA PREVENTION, LA PROMOTION AINSI QUE LA SECURITE SANITAIRE –INFORMATION, SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES HABITANTS DANS UNE DEMARCHE DE PROMOTION DE LA SANTE : RENCONTRES SANTE ET FORUM SANTE

Le projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS-ASV), qui a mis en évidence la nécessité de mieux impliquer les habitants dans les démarches de santé et d'améliorer leur accès à l'information sur les ressources du territoire. Pour répondre à ces enjeux, la ville de Choisy-le-Roi, via le CCAS et son pôle santé publique et handicap, met en œuvre un programme global de prévention et de promotion de la santé, soutenu par une subvention de 4 000 € de l'ARS Île-de-France pour la période de janvier à décembre 2026.

L'objectif principal est de favoriser la participation des habitants tout en facilitant l'accès à la santé, à travers des actions de sensibilisation et d'information. Cette dynamique repose notamment sur l'organisation de temps d'échanges tels que les Rencontres Santé, permettant d'aborder différentes

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-38-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

thématiques (cancers, addictions, VIH/IST, nutrition, etc.) et de mieux faire connaître les dispositifs existants.

Le programme s'appuie également sur les grandes campagnes nationales de prévention, telles qu'Octobre Rose, Mars Bleu ou encore le Mois sans tabac, ainsi que sur des actions locales de sensibilisation, des interventions et des animations adaptées à différents publics.
Un temps fort structurant a été prévu avec l'organisation du Forum Santé le 30 mai 2026, consacré à la santé environnementale, visant à informer, mobiliser et favoriser les échanges entre habitants et professionnels.

Dans son ensemble, ce projet vise à améliorer durablement la santé des habitants, à renforcer la prévention et leur implication, faciliter également l'accès à l'information et aux dispositifs de santé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R 123-16 à R 123-23,

Vu la délibération n° 2025-67, portant sur l'approbation par le Conseil d'Administration du Projet Local de Santé (CLS / AVS 2 : 2025 - 2028),

Considérant la signature du Contrat Local de Santé en date du 18 février 2026,

Considérant le souhait de la Ville et du CCAS de Choisy-le-Roi de réponse aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé du CLS, et en particulier la mise en œuvre des actions correspondant aux priorités retenues dans le contrat local de santé,

Considérant que dans le cadre du déploiement opérationnel du Contrat Local de Santé, le CCAS par le biais de son pôle santé publique et handicap, souhaite poursuivre son engagement en matière de prévention et de promotion de la santé à travers plusieurs actions ciblées,

Considérant l'importance que revêtent l'information et l'implication active des habitants dans une démarche participative pour favoriser l'accès à la santé à travers une bonne connaissance des ressources de santé du territoire et de leur fonctionnement.

Considérant que la signature de cette convention permettra au CCAS de la Ville de Choisy-le-Roi de percevoir une subvention estimée à 4 000 € pour mener à bien cette action,

DÉLIBÈRE

Article 1er : Approuve la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire – Information, sensibilisation et implication des habitants dans une démarche de promotion de la santé : Rencontres Santé et Forum Santé.

Article 2 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

Article 3 : Dit que les recettes sont inscrites au budget principal du CCAS.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 29 juin 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-38-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026